

Le revenu de solidarité active augmente de 0,9 % le 1^{er} janvier 2015 (métropole et Dom)

> Le revenu de solidarité active en métropole et dans les Dom

Il est revalorisé de 0,9 % au 1^{er} janvier 2015.

Ce taux correspond à l'inflation prévisionnelle pour 2015.

Montants forfaitaires / Métropole et Dom

Nombre d'enfants ou de personnes à charge		
	Personne seule	Couple
0	513,88 €	770,82 €
1	770,82 €	924,98 €
2	924,98 €	1079,14 €
Par enfant ou personne en plus	205,55 €	205,55 €

Le montant forfaitaire majoré du Rsa servi sous certaines conditions aux personnes assumant seules la charge d'enfant s'élève à **659,88 €**, majoré de **219,96 €** par enfant

Le forfait logement pour le Rsa (métropole et Dom) :

61,67 € pour une personne seule.

123,33 € pour deux personnes.

152,62 € pour 3 personnes et plus.

> Le revenu de solidarité active à Mayotte

Il est revalorisé également de 0,9 % et représente 50 % du montant forfaitaire métropolitain.

Montants forfaitaires / Mayotte

Personne seule sans enfant ni état de grossesse	Personne seule avec 1 enfant	Personne seule avec 2 enfants	Personne seule avec 3 enfants	Personne seule avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
256,94 €	385,41 €	462,49 €	539,57 €	565,26 €	+ 269 €

Couple sans enfant	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants	Couple avec 4 enfants	Par personne supplémentaire
385,41 €	462,49 €	539,57 €	616,65 €	642,34 €	+ 25,0 €

Montants du forfait logement / Mayotte :

1 Personne	2 Personnes	3 Personnes et plus
30,83 €	61,67 €	76,31 €



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05

Fax : 01 45 65 53 65

guillaume.peyroles

@cnaf.fr